



Liberté provisoire avant jugement

Par **Steph vi**, le **23/02/2020** à **02:29**

Bonsoir

Mon compagnon devait être en détention du 27 janvier au 27 février date de jugement mais il a eu droit à une liberté provisoire jusqu'à son jugement le 27 février. Ma question est : va-t'il retourner en détention même s'il a un travail, fait en sorte d'aller voir un psy pendant ce temps, fait tout pour aller mieux, se soigner ? Fait tout pour saisir cette chance d'avancer enfin dans sa nouvelle vie en changeant car la détention lui a ouvert les yeux ?

Merci.

Par **Tisuisse**, le **23/02/2020** à **05:48**

Bonjour,

Pour quel motif a-t'il fait de la détention provisoire ?

Les questions sont à poser à son avocat car lui connaît les magistrats et sait quelles sont leurs positions dans ce domaine.